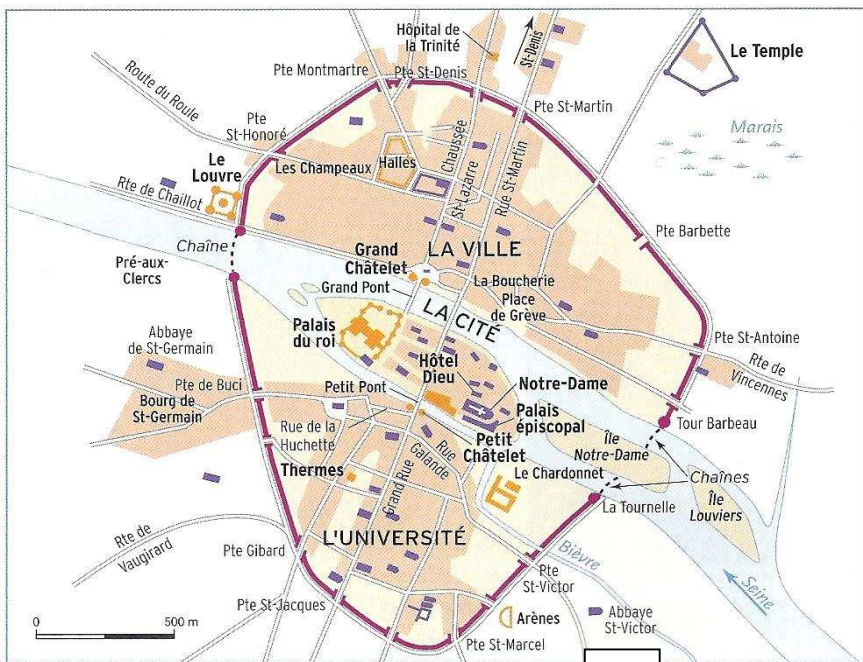


Paris aux XIIe et XIIIe siècles



1 Paris, capitale du royaume de France

Plan de Paris au début du XIII^e siècle.

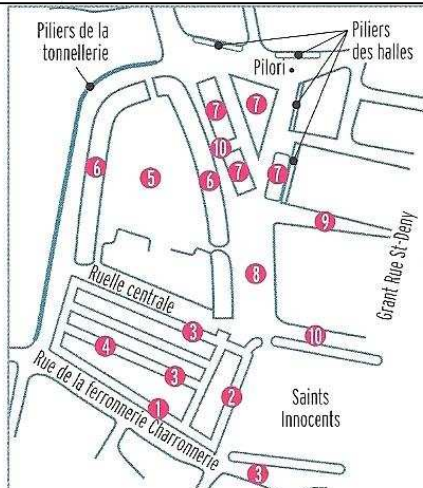
2 Un accord entre Philippe Auguste et l'évêque de Paris, 1222

Dans sa capitale, le roi doit compter avec d'autres seigneurs, en particulier l'évêque. En 1222, une charte solennelle détermine leurs droits respectifs.

Au bourg Saint-Germain, dans la culture l'Évêque et au clos Bruneau [...], nous avons la justice sur les marchands pour tout ce qui concerne le commerce [...].

L'évêque aura les profits de la justice des homicides et des autres causes de justice pour les coupables pris sur sa terre, et ces profits seront levés selon la coutume de Paris – le rapt et le meurtre nous étant réservés [...]. Les voleurs et les homicides qui seront attrapés dans les lieux ci-dessus seront jugés par l'évêque [...]. Les voleurs ou les autres qui devront être mutilés pour leur peine le seront n'importe où sur la terre de l'évêque.

[...] L'évêque percevra tous les ans 20 livres à la Toussaint sur la prévôté de Paris pour les dommages qu'il affirmait avoir subis du fait des travaux du Châtelet, du Petit Pont et du château du Louvre.



1. Chaudronniers
2. Lingères et cordonniers
3. Vêtements et tissus
4. Boucherie
5. Halle au blé
6. Marchands forains (Saint-Denis, Gonesse / Douai, Bruxelles, Malines)
7. Poissons
8. Marché aux porées (légumes, fruits)
9. Cossonnerie (volaille, beurre, œufs)
10. Fromages

3 Les halles parisiennes

Philippe Auguste fait aménager les halles parisiennes, sur la rive droite. Elles constituent le principal marché de la ville.

4 Charte de coutumes des bouchers de la grande boucherie de Paris

Philippe Auguste concède en 1183 une charte aux bouchers de la Grande Boucherie, située sur la rive droite de Paris (voir p. 136), où se concentre l'activité commerciale. Ce texte reconnaît juridiquement les droits et les devoirs d'un métier essentiel pour l'approvisionnement de la ville.

«Sachent tous les Parisiens présents et futurs que nos bouchers de Paris, sont venus à nous et nous ont requis de confirmer leurs anciennes coutumes et de leur permettre de les tenir en paix telles que les leur ont concédées notre père et aïeul Louis de bonne mémoire et tous nos prédécesseurs rois de France. À leur prière et sur les conseils de ceux qui nous assistaient et puisque ces coutumes n'étaient pas écrites dans la charte qu'ils tenaient de notre père, nous avons concédé de les consigner par écrit et de les confirmer de notre sceau. Ces coutumes sont :

1. Les bouchers parisiens peuvent vendre et acheter des bêtes vivantes ou mortes et tout ce qui appartient au métier de boucherie, librement, sans devoir coutume et autre péage dans la banlieue de Paris. [...]
2. Nul ne peut être boucher à Paris si les autres bouchers n'ont pas reçu ses droits, c'est-à-dire le boire et le manger à moins que, spontanément, ils ne lui en aient fait remise.
3. Aux octaves de la Nativité, chaque boucher nous donnera 12 deniers et aux octaves de Pâques 12 deniers et aux octaves de saint Denis 12 deniers à celui qui tient en fief de nous.
4. Chaque boucher, les dimanches où il aura découpé de la viande de porc ou de bœuf, doit à notre prévôt une obole d'étalage et chaque boucher nous doit chaque année un hauban de vin aux vendanges.

Pour conférer à ces choses une validité perpétuelle, nous avons conforté cette charte par l'autorité de notre sceau.»

D'après Gustave Fagniez, « Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France », T.1, Paris, 1898, p 91-92, traduit du latin.

5 Portail Saint Anne-Notre Dame de Paris



La Foi chrétienne reconnaît en **Jésus la Lumière du Monde**. C'est pour cette raison que les bâtisseurs ont choisi de construire Notre-Dame de Paris comme un grand vaisseau **orienté vers l'Est**, côté où le soleil se lève. La cathédrale est aussi **en forme de croix** pour rappeler celle du Christ qui sauve les hommes et les rassemble tous.

Notre-Dame mesure 130 mètres de long, 48 de large, 35 de haut et peut contenir bien plus de 6000 personnes !

Nommé évêque de Paris en 1160, **Maurice de Sully** décide de donner à la capitale une cathédrale digne de la première ville de France. **Le roi Louis VII, l'Église, les notables de la ville et le peuple tout entier participent** : les uns offrent de l'argent, les autres leur travail, leur savoir-faire. **La première pierre est posée en 1163.**

[...]

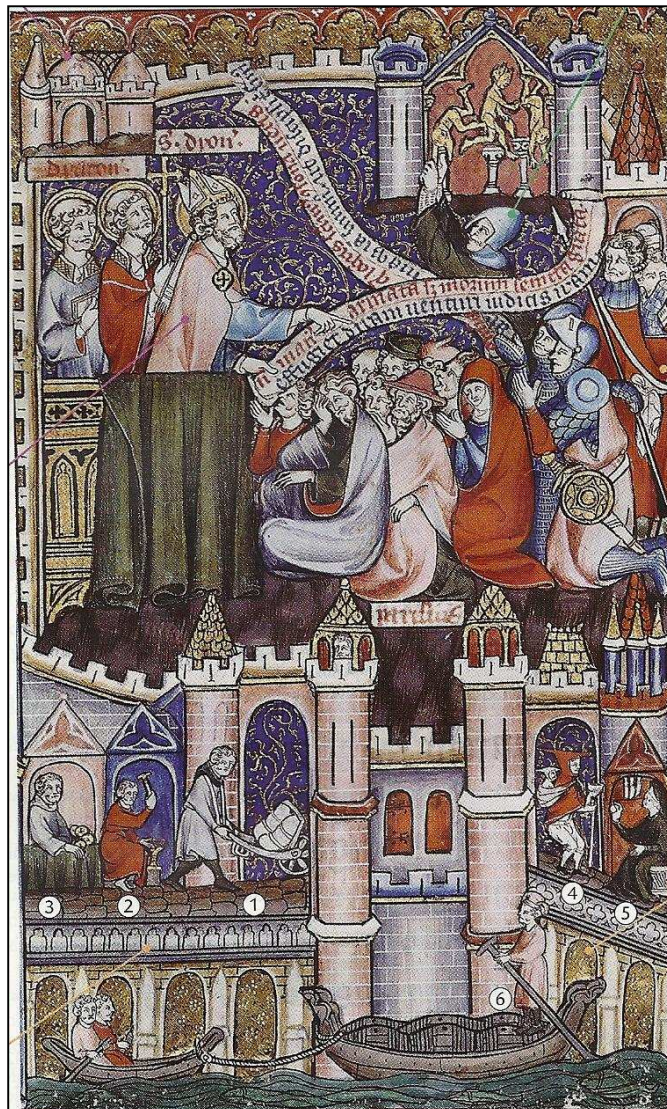
Sur le chantier s'activent beaucoup de personnes : des manœuvres, des hommes de corvée, des apprentis, des centaines d'ouvriers spécialisés (on disait alors des *œuvriers* du mot *œuvre*) et des bénévoles. Tous étaient guidés par les maîtres qui dirigeaient la construction : le Maçon, le Menuisier, le Verrier...

[...]

Ces grandes constructions favorisent de nouvelles inventions et prouesses techniques. Il fallait **élever des murs très hauts**, réussir à y faire tenir la lourde toiture, tout cela **en aménageant de grandes verrières pour laisser entrer la lumière** dans l'édifice. Au fur et à mesure, les solutions furent trouvées. Les bâtisseurs firent porter tout le poids de la construction sur **des piliers** et non plus sur les murs dans lequel on pu aménager de hautes et larges fenêtres. **Les voûtes à croisée d'ogive** à l'intérieur et **les arcs-boutants** à l'extérieur ont permis de répartir les poids des pierres et de la toiture sur tous les piliers de la cathédrale. [...]

C'est ainsi que tous ces efforts permirent d'élever la voûte à 33 mètres de haut, les tours à 69 mètres et la flèche à 90 mètres !

<http://www.notredamedeparis.fr/Les-Batisseurs-de-cathedrales>



7

Saint Denis prêchant

(Enluminure de *Vie et martyre de saint Denis et de ses compagnons*, par Yves, moine à l'abbaye de Saint-Denis. Paris, Bibliothèque nationale de France.)

En 1141, Louis VII a installé sur le Grand Pont des changeurs et des orfèvres. Ils occupent avec quelques drapiers les boutiques et figurent parmi les plus riches bourgeois de Paris.

6 La cathédrale, Notre Dame de Paris

8 Naissance de la plus grande université d'Europe

« En ce temps-là, l'étude des Lettres fleurissait à Paris. On dit qu'il n'y eut jamais [...] une telle multitude d'écoliers que celle qui vient à Paris pour y étudier. Cela ne tient pas seulement à l'agrément du lieu ou à la surabondance des ressources, mais aussi à la liberté et aux privilèges spéciaux que le roi Philippe et son père avant lui ont accordé aux écoles. De sorte que si on trouve ici dans cette noble cité [...] un excellent enseignement du trivium¹ et du quadrivium², mais aussi des questions de droit canon et romain, de la manière de guérir les corps et de conserver la santé, on n'y enseigne pas moins [...] les questions de théologie avec un zèle plus ardent. »

Guillaume Le Breton, *Gesta*, cité par John Baldwin, *Paris 1200*, Aubier, 2006.

1. Les trois arts de la parole: la grammaire, la rhétorique et la logique.

2. Les quatre sciences mathématiques: arithmétique, musique, géométrie, astronomie.